

RAPPORT N° 03/4-75
au Conseil Municipal

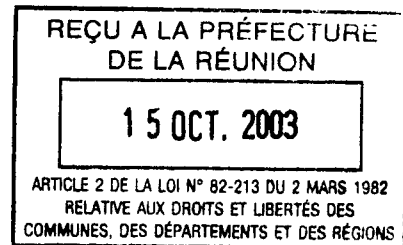
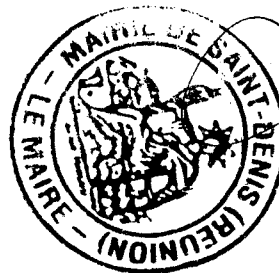
OBJET

CESSION DE TERRAIN

Je vous propose de vous prononcer sur la cession en pleine propriété de terrain communal aux conditions mentionnées dans le tableau joint en annexe et, en cas d'accord, de m'autoriser à intervenir dans l'acte correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 03/4-75
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003

OBJET

CESSION DE TERRAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL

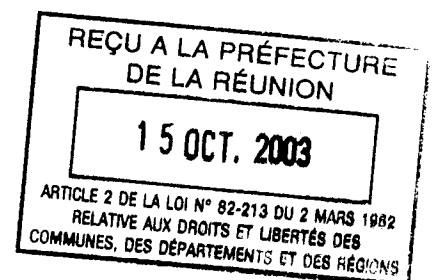
Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-75 présenté par le Maire, au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, 2° Aménagement du Territoire, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS



ARTICLE 1

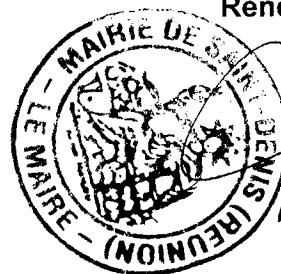
Approuve la cession du terrain communal aux conditions mentionnées dans le tableau en annexe, pour laquelle un accord a été conclu à l'amiable avec l'acquéreur concerné.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans l'acte correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 OCT. 2003

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 03/4-75
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003

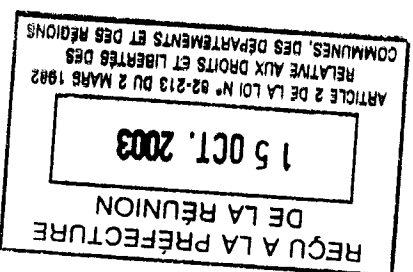
CESSION DE TERRAIN

Références cadastrales	Superficie	Situation	Acquéreur	Motivations	Conditions principales
HB 241 p	905 m ² environ	Rue Edmond Albius Montgaillard Zone d'Activités Economiques	SOCIÉTÉ de Représentation et d'Industrie du Nord (SORINORD) représentée par Monsieur Hugues THIA SONG FAT	<p>Les parcelles communales non bâties cadastrées HA 167, HB 241 et HB 296, sises Rue Edmond Albius à Montgaillard, ont été acquises à l'amiable en 1984 en vue de la constitution de réserves foncières nécessaires à la réalisation d'une Zone d'Activités (acte notarié du 12 novembre 1984).</p> <p>La portion de la parcelle cadastrée HB 241 p (905 m²) n'étant pas concernée par un projet d'aménagement, la Commune -pour des raisons de bonne gestion- peut envisager sa vente.</p> <p>La vente de cette portion de terrain doit permettre à la SORINORD, sise 119 Impasse des Girimbelles à Montgaillard (parcelle HA 119) de réaliser à l'arrière de ses locaux une aire de stationnement pour les véhicules de livraison de l'entreprise (parcelle HB 241 p).</p>	<p>1 Cession en pleine propriété pour la réalisation d'une aire de stationnement.</p> <p>2 Superficie de 9 055 m² environ (bords de ravines exclus).</p> <p>3 Le prix de vente proposé par la Commune est fixé à 110 euros/ m², supérieur à l'avis des services du Domaine en date du 5 septembre 2002 (VV n° 1461/02).</p>

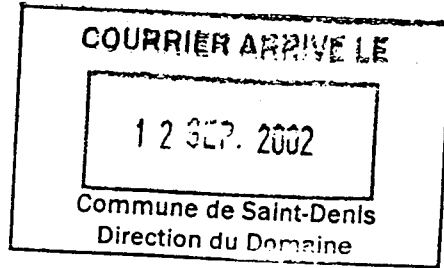
NB Les superficies sont données à titre indicatif. Elles seront précisées ultérieurement par le Bureau du Plan de la Commune suite à l'établissement du document d'arpentage.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis en séance du mardi 30 septembre 2003 et annexé à la Délibération n° 03/4-75

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

Direction des Services Fiscaux
de la Réunion
Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31



Le Directeur des Services Fiscaux
de la Réunion
à Monsieur le Maire
de la Commune de Saint-Denis
D.G. AMENAGEMENT &
DEVELOPPEMENT URBAIN
DIRECTION DU DOMAINE

Hôtel de Ville
97417 Saint-Denis MESSAG CEDEX 9

à l'attention de M. S. QUERRIOUX

Votre lettre n° 1001/FO/01/JP du 19 août 200

N/Réf : VV 1461/02

Objet :

Valeur Vénale au m²

Monsieur le Maire,

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, la valeur vénale de la parcelle **HB 241** sise sur la commune de Saint-Denis, peut être estimée à **61 €/m²**.

Je vous prie de croire Monsieur le Maire à l'expression de ma considération distinguée.

A Saint Denis le 5 septembre 2002
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'inspecteur

J-C LELIÈVRE

(Signature)

HA241p

Cession à : Société SORINOR

1 / 3000

